

Séance publique du 26 janvier 2004

Délibération n° 2004-1654

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Affectation et individualisation des crédits d'investissement - Année 2004 - Autorisation de programme n° 8**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 janvier 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La lettre de cadrage budgétaire a fixé une enveloppe à la direction de la propreté de 8 290 000 € au titre de l'investissement pour l'exercice 2004. Cette enveloppe comprend aussi bien les opérations relevant de l'autorisation de programme n° 8 écologie urbaine que celles relevant de l'autorisation de programme n° 10 maintenance et renouvellement. Ce rapport ne concerne que les opérations intégrées dans l'autorisation de programme n° 8.

Les opérations globalisées de cette autorisation de programme portent sur les domaines d'activité de la direction de la propreté à savoir : le nettoyage, la collecte et la collecte sélective, l'incinération, les déchetteries et les centres d'enfouissement technique.

L'entretien des bouches de lavage (opération n° 0098)

Objectifs et descriptif :

Les bouches de lavage installées sur la voirie communautaire servent au lavage des voies par les agents d'entretien et avec le matériel de nettoyage mécanisé (balayeuses, nettoyage haute pression, etc.).

Cette opération vise à densifier le parc de bouches de lavage ainsi qu'à remplacer du matériel existant vétuste ou détérioré.

Propositions pour 2004 :

Afin de rester dans l'enveloppe budgétaire, les crédits pour cette opération pourraient être fixés à 150 000 €.

Les centres de stockage de déchets urbains (opération n° 0099)

Objectifs et descriptif :

Cette opération porte sur des travaux dans les deux centres d'enfouissement technique (CET) communautaires de Rillieux la Pape et de Genas.

En ce qui concerne Rillieux la Pape, des études (en 2004) et des travaux (en 2005) doivent être entrepris, d'une part, pour le réaménagement de l'accueil des balayeuses et du conditionnement des déchets de balayage, d'autre part, pour mettre en conformité le réseau des eaux usées.

S'agissant du site de Genas, des travaux de terrassement et de traitement des terrains doivent être engagés à la suite de l'incendie qui s'y est déclaré.

Propositions 2004 :

Afin de rester dans l'enveloppe budgétaire, les crédits pour cette opération pourraient être fixés à 300 000 €.

La collecte et la collecte sélective (opération n° 0100)*Remplacement de silos à verre sur le territoire communautaire :*

Depuis la mise en œuvre de la collecte sélective dans les communes dont la fréquence de collecte est inférieure ou égale à 2, des silos multimatériaux ont été installés dans ces communes pour assurer la collecte sélective en apport volontaire.

Actuellement, 2 170 silos à verre et 184 silos multimatériaux sont répartis dans l'agglomération. Ces silos ont une durée de vie d'environ dix ans. On estime à 10 % du parc le taux de renouvellement annuel pour assurer une maintenance suffisante du parc, sachant que la densité du réseau permet une bonne qualité de collecte et génère donc des recettes de vente du verre importantes.

Création de points d'apports volontaire :

La collecte sélective du verre et des autres matériaux recyclables (papiers, cartons, aluminium, plastique et acier) se fait pour certaines communes par voie d'apport volontaire dans des silos à verre et multimatériaux. Pour des raisons esthétiques et fonctionnelles, il est parfois souhaitable d'aménager, à la demande des Communes, l'emplacement destiné à recevoir ces équipements. Cet aménagement peut consister en travaux externes (mise en place de muret, abri, végétation) ou souterrains. Dans ce dernier cas, la possibilité de créer des silos enterrés est expérimentée par la direction.

Acquisition de bacs verts :

Les bacs verts sont achetés pour assurer la collecte sélective en porte à porte.

A ce jour, 138 288 bacs verts, soit une capacité de 26 639 720 litres, sont installés. En raison de l'évolution des points de collecte sur la totalité de la Communauté urbaine, il est nécessaire de prévoir chaque année une augmentation de 1,50 % du parc existant.

Propositions 2004 :

Afin de rester dans l'enveloppe budgétaire, les crédits pour cette opération pourraient être fixés à 230 000 €.

Le gros entretien renouvellement de l'usine d'incinération de Lyon-sud*Descriptif et objectifs :*

L'usine d'incinération de Lyon-sud exploitée en régie et mise en service en 1989 a une durée de vie théorique de trente ans. Lors de sa construction, un plan de maintenance et gros entretien a été établi pour chaque élément constitutif de cet équipement. Ce plan de maintenance propre à chaque pièce découle de l'amortissement technique et comptable de chaque élément.

Les calculs d'amortissement sont fondés sur des ratios fournis par le syndicat national des entreprises de gestion d'équipements thermiques et de climatisation. Ensuite, en fonction du coût initial de l'équipement, un montant annuel pour chaque pièce est déterminé. La somme de ces montants, par un lissage annuel conduit à un montant global annuel nécessaire à la pérennité de l'usine ainsi qu'à son bon fonctionnement.

Il est rappelé que le défaut d'entretien et de renouvellement génère des coûts de délestage importants lorsque des pannes surviennent, pannes qui conduisent également à des investissements plus coûteux que dans les conditions d'une maintenance régulière.

Proposition pour 2004 :

Afin de rester dans l'enveloppe budgétaire, les crédits pour cette opération pourraient être fixés à 2 018 000 €.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle environnement le 13 janvier 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Accepte , au titre du budget 2004, autorisation de programme n° 8 :

- l'individualisation de l'opération entretien des bouches de lavage à hauteur de 150 000 €,
- l'individualisation de l'opération centre de stockage des déchets urbains à hauteur de 300 000 €,
- l'individualisation de l'opération collecte et collecte sélective à hauteur de 230 000 €,
- l'individualisation de l'opération gros entretien renouvellement de l'usine d'incinération de Lyon-sud à hauteur de 2 018 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,